

Mardi 11 juillet 2023

[Tabacs](#) • [Voyages](#)

Quelle quantité de tabac ramener depuis le Luxembourg, l'Espagne ou l'Italie ?



Lorsque l'on part en vacances à l'étranger, il peut être tentant d'acheter et ramener du tabac, surtout si les tarifs sont moins élevés qu'en France.

Attention cependant à votre retour sur le territoire français. Certaines conditions doivent être respectées au risque d'être soumis au paiement des droits taxes et à des sanctions (amendes, pénalités, confiscation des produits).

Pour éviter cela, informez-vous sur les conditions à respecter pour rapporter du tabac en France depuis des pays de l'Union européenne comme le Luxembourg, l'Espagne ou l'Italie.

Dans quelles conditions est-il possible de ramener du tabac en France ?

Vous pouvez acheter du tabac manufacturé au Luxembourg, en Espagne, en Italie ou dans un autre pays de l'Union européenne, puis le rapporter à votre retour en France dans les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans minimum
- Assurer soit même le transport du tabac
- Respecter les quantités de tabac selon le type de produit

Quelle quantité de tabac peut-on ramener dans sa valise ?

Les quantités rapportées doivent correspondre à une consommation personnelle. Pensez également à conserver le ticket de caisse de vos achats de tabac pour le présenter lors du contrôle des douanes.

— Seuils de quantité de tabacs achetés depuis un pays de l'Union Européenne

L'article 575 I du code général des impôts précise ces seuils de quantité de tabacs (cigarettes, cigares, cigarillos, tabac à fumer) :

Type de produits	Seuil de quantité
Cigarettes	200 unités (soit 1 cartouche)
Cigares	50 unités

Type de produits	Seuil de quantité
Cigarillos	100 unités
Tabac à fumer (tabacs fine coupe destinés à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer)	250 g

Seuils de quantité de tabacs achetés dans l'UE

Les quantités maximales indiquées sont cumulables. Vous pouvez par exemple transporter par personne :

- 1 cartouche de cigarette + 50 cigares + 100 cigarillos

— Précisions réglementaires

Pays de l'Union Européenne concernées par cette réglementation :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les départements et régions d'outre-mer et les collectivités et territoires d'outre-mer ne sont pas concernés, ni les îles anglo-normandes, ni les îles Canaries, ni Andorre, ni Monaco, ni la Suisse.



Liens utiles

- [Démarche - Vous rapportez du tabac acheté dans un pays de l'Union européenne](#)
- [Franchises douanières et fiscales en quantités et en valeurs](#)
- [Vous voyagez dans l'Union européenne](#)
- [Vous voyagez hors de l'Union européenne](#)
- [Vous voyagez en Outre-mer](#)